



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 120486

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur la nécessité de rendre effectives toutes les lois votées par le Parlement français, et notamment la loi du 13 août 2004 sur la décentralisation. En particulier, suite à la publication du rapport d'information n° 3199 du député Alain Gest, relatif à l'application de cette loi, il souhaite savoir dans quels délais sera publié le décret prévu par l'article 63 de la loi, relatif aux « conditions de dérogation aux plafonds de ressources prévus par les cahiers des charges de gestion sociale des organismes d'habitations à loyer modéré ». D'autre part, il le prie de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ce décret n'est pas encore publié.

Texte de la réponse

L'article 63 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit la possibilité pour les bailleurs sociaux de signer avec l'État une convention globale de patrimoine relative à l'ensemble de leur politique aussi bien patrimoniale, sociale que financière. Cette convention comporte notamment un cahier des charges de gestion sociale de l'organisme qui doit prévoir les plafonds de ressources pour chaque immeuble ou ensemble immobilier qui sont ceux inscrits dans les conventions de délégation des aides à la pierre ou qui résultent de la réglementation en vigueur. La loi autorise cependant une dérogation à ces plafonds dans des conditions fixées par décret. Ce décret a été publié au Journal officiel le 9 mars 2007. Il s'agit du décret n° 2007-316 du 8 mars 2007 relatif aux conventions globales de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120486

Rubrique : État

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2554

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4457